

Conditions Générales

I-Fonctionnement

1. Le mandant est représenté par cominup qui prend en charge la gestion du projet et du budget. A ce titre, cominup peut mandater un partenaire cominup pour l'exécution d'un projet.
2. Les partenaires de cominup s'efforceront d'exécuter tout ordre accepté au mieux de leurs connaissances et de leurs possibilités; ils doivent toutefois pouvoir compter sur une coopération étroite de la part du mandant, principalement en ce qui concerne la fourniture par celui-ci d'informations complètes sur le projet en cours.
3. Cominup et les partenaires cominup s'efforcent d'exécuter les ordres du client dans les délais les plus courts selon leurs possibilités. Le versement d'une provision pourra constituer une condition pour l'acceptation d'un mandat.
4. Lorsque des documents sont soumis aux à Cominup pour examen et établissement d'un devis, il est entendu que le mandant en contrôle l'exactitude. Cominup est en droit d'admettre que, sauf avis contraire du mandant en temps utile, celui-ci est en accord complet avec tout le contenu des documents et des informations transmises à cominup ou à ses partenaires.
5. Dans le cadre de l'exécution d'un mandat, les communications officielles entre cominup et ses membres/partenaires, en particulier les notifications par email, peuvent être communiquées au mandant; à charge de celui-ci de fournir à cominup les instructions nécessaires pour répondre à cette communication.
6. Lorsqu'un délai est en jeu, le mandant doit donner toutes instructions utiles suffisamment à temps pour que le travail puisse être exécuté avec le soin nécessaire.
- 6.1 Si les instructions du mandant ne sont pas reçues en temps utile avant l'expiration d'un délai, cominup demandera, dans la règle, une prolongation de délai, lorsque, selon son jugement, les circonstances l'y obligent.
- 6.2 Cominup prendra, selon les circonstances et son jugement, les mesures d'urgence qui sont indiquées.
- 6.3 En l'absence d'instructions particulières, cominup n'est en aucun cas tenu de prendre des mesures exceptionnelles pour respecter un délai.
- 6.4 Lorsque des ordres ou des instructions parviennent dans un délai trop court ou trop tard, cominup est déchargé de toute responsabilité pour non exécution en temps utile et dans les règles.
7. Si, pour une raison quelconque, le mandant donne instruction à cominup de renoncer à un ordre en cours de réalisation, cominup n'a pas l'obligation de transmettre au mandant, les fichiers sources ayant servi à ce stade du développement. Si l'annulation n'est pas le résultat d'un non-respect des conditions d'exécution du mandat, les prestations effectuées par cominup jusqu'à l'annulation du mandat sont facturables à l'heure sur la base du tarif horaire initialement devisé.
8. Le mandant devra communiquer immédiatement à cominup tout changement dans leurs informations de contact pour le suivi du dossier.
9. Les communications faites à l'adresse communiquée en dernier lieu par le mandant sont considérées comme légalement et valablement faites.
10. En dehors du cadre de l'exécution d'un mandat de cominup et en cas de différend entre le mandant et son mandataire, membre ou partenaire de cominup, sont seuls compétents les tribunaux du domicile professionnel de ce membre et le droit suisse est seul applicable.

II - Conditions Générales de Vente

Les mandats soumis à cominup peuvent être transmis à des partenaires cominup sur un principe de pertinence et selon leur domaine de compétence. Cominup est seul juge de la pertinence de soumettre un mandat à un partenaire. Cominup n'a pas l'obligation de soumettre un mandat à un partenaire ou membre et peut choisir de mandater un autre intervenant si il le souhaite ou sur demande du client.

Clause de non-concurrence

Les membres et les partenaires cominup s'engagent à ne pas démarcher directement ou indirectement les clients répertoriés de cominup afin de leur proposer des services offerts par cominup. La liste des services de cominup est disponible sur le site. Les partenaires communiqueront à cominup toute possibilité connue de conflit d'intérêt avec un autre de leurs mandats.

Usage et gestion des droits

Sauf accord spécifique, les droits de diffusion du média sans limitation sont transférés par cominup au moment du règlement final de sa prestation. Dans la règle, les droits sont ensuite transférés automatiquement et en intégralité au client final (mandant) lors du règlement final de la facture de cominup par le client. Durant la période de délai prévu pour le paiement, les auteurs et cominup accordent dans l'usage un droit de diffusion temporaire au mandant pour le média commandé.

Cominup et ses partenaires certifient ne pas faire usage de matériel de création soumis à des droits gérés sans un accord écrit préalable. L'utilisation d'images et de contenu audio et vidéo provenant de bibliothèques libres de droit est admise, dans la mesure où elles ne présentent pas de limitations dans leur usage selon les règles décrites ci-dessus. Cominup et les partenaires, auteur d'une réalisation à laquelle des droits d'auteur peuvent être appliqués, conservent dans la règle, un droit de diffusion à titre d'auteur (créateur) et pour la seule promotion de leur activité dans ce domaine de création. Aucun autre usage du média créé ne pourra être fait par cominup ou son partenaire après la cession des droits de diffusion au client. Les partenaires, créateurs de contenu, peuvent par ailleurs diffuser leur références dans leur portfolio personnel sur le site de cominup. Dans le cadre d'un mandat confidentiel, cominup n'obtiendra toutefois ce droit que lorsque la règle de confidentialité aura été levée par le client. Le mandant ne peut s'opposer à se droit de diffusion à titre de référence, si il n'en a pas fait explicitement la demande au moment de la conclusion du contrat de conception ou de communication.

Mise à disposition des sources

Dans un principe d'équité, les clients de cominup qui commandent un projet de conception facturé au tarif horaire, peuvent obtenir tous les documents sources ayant servis à la réalisation de leur mandat, incluant les étapes intermédiaires de conception qui lui ont été soumis. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux projets facturés sur une base forfaitaire; Dans ce cas, il est admis que le client commande uniquement un produit finalisé correspondant à l'objet commandé. Le client peut exiger à tout moment la remise des fichiers sources nécessaires à la poursuite du projet ou ayant servis à la réalisation du mandat. Lorsque son mandat est rempli et que cominup a perçu ses honoraires, cominup ne peut s'opposer à cette demande et devra mettre à disposition du client l'intégralité des documents demandés dans un délai de 7 jours ouvrables au maximum.

Sécurisation et échange des données

Les clients de cominup disposant d'un compte actif, disposent d'un espace de stockage sécurisé sur Internet, pour le téléchargement des documents livrés. Durant la phase de conception, cominup n'a pas l'obligation de conserver toutes les sources et tous les fichiers en cours sur cette espace de stockage. Cominup veillera toutefois à appliquer une politique de sécurisation des données (duplication, backup, ...) conforme à un usage responsable des données essentielles. En tout temps, cominup devra pouvoir mettre à disposition du client tous les fichiers nécessaires à la continuité du projet. La version finale d'un projet et tous les fichiers sources nécessaires à son édition et modification sont, dans la règle, transférés ou mis à jour dans l'espace de stockage client sur Internet.

Garantie sur l'archivage des données

Les clients de cominup obtiennent dans l'usage, un stockage gratuit de leurs données pour une période de 3 ans. Cominup se charge de sécuriser et d'archiver les données essentielles des projets réalisés pour le compte de ses clients.

Confidentialité

Cominup et les partenaires cominup travaillant sur un mandat qui le requiert, se soumettent aux règles de la confidentialité. Les mandats et les informations à caractère confidentiel doivent être clairement spécifiés à cominup avant ou au moment de la conclusion d'un accord pour des prestations de service. Cominup prendra alors toutes les mesures nécessaires et adéquates afin d'éviter qu'une personne sans autorisation puisse avoir accès à des données ou des informations confidentielles. En cas de faille dans la confidentialité et si il est avéré que cominup n'a pas pris de mesures suffisantes ou a rompu son obligation de réserve en commettant une indiscretion, le mandant ou la personne/société lésée par cette indiscretion pourra entreprendre toute mesure utile au sens de la loi suisse.

De la facturation

Le tarif horaire et la répartition peuvent subir des modifications à tout moment. Les clients actifs seront toutefois averti, préalablement à toute nouvelle soumission, de la modification du tarif horaire cominup. Toutes les prestations effectuées pour cominup doivent faire l'objet d'un devis préalable ou d'un accord initial pour une tarification forfaitaire. Cominup effectuera les prestations dans le cadre du devis accepté par le client. La facturation de ces prestations ne pourra en aucun cas dépasser de plus de 10% le prix initialement devisé, sans un accord écrit du client par email. Dans la règle, les factures dues par un nouveau client cominup sont payable à réception. Les conditions de facturations à 10 jours ou 30 jours doivent faire l'objet d'un accord écrit entre le client et cominup.

De l'administration

L'administration et la gestion globale des projets sont pris en charge par cominup. Les échanges de documents entre cominup et le mandant, tels que devis, bon de commande, facture, maquette, bon-à-tirer, bon-à-rouler et confirmation de commande sont transmis dans l'usage par email, par soucis d'écologie, de réduction des coûts et d'optimisation des processus de travail. La signature numérique est reconnue valable par cominup et ses partenaires pour la validation des documents administratifs tels que devis/commande, bon-à-tirer, bon-à-rouler, confirmation de commande.

Du principe d'écologie

Cominup vise à promouvoir les solutions écologiques viables dans le fonctionnement de ses activités commerciales. Cominup et ses partenaires mettent en oeuvre des mesures écologiques lorsque celles-ci sont disponibles et que leur implantation dans le cadre de l'activités est jugée viable et bénéfique au sens écologique. Il n'existe toutefois aucune obligation pour cominup et ses partenaires de se soumettre à une norme ou à une charte particulière. Les partenaires cominup dont la structure et les installations le permettent peuvent par ailleurs être mandaté par cominup sur la base d'exigence d'utilisation de produits, de processus ou de matières spécifiques réputées écologiques. Les partenaires cominup travaillant dans ce cadre se soumettent aux normes écologiques adaptées à l'utilisation de ces labels.

De la participation à l'effort écologique

Cominup offre un rabais de 20% sur la conception de tout média qui fait la promotion d'un produit ou d'une société réputé écologique. Est réputé écologique tout produit/service qui améliore les standards écologiques d'un produit/service existant ou tout nouveau produit/service dont l'utilisation présente un bénéfice sur notre environnement scientifiquement démontré. Si le client le souhaite, il peut également donner ordre à cominup de transférer ce montant sur le compte d'une fondation ou d'une association à but non-lucratif oeuvrant dans le domaine de l'écologie ou du développement durable. Cominup s'engage à communiquer aux partenaires participant à l'opération, un récapitulatif des montants reversés et la liste des bénéficiaires de ces rabais. Ce récapitulatif leur sera remis chaque année, au plus tard 3 mois après la fin de l'année fiscale.

Résiliation

La résiliation du contrat de conception/communication peut être demandé par l'une ou l'autre des parties. Le client peut résilier un contrat en cours, si cominup ne remplit pas/plus tous les critères initialement demandés et sur réclamation écrite justifiée adressée à la direction de cominup par courrier ou par email.

Dans le cadre de l'exécution d'un mandat de communication ou de conception basé sur un accord global ou une facturation forfaitaire, la résiliation sans motif justifié pourra entraîner la facturation des montants initialement devisés.

Après résiliation d'un contrat et le règlement intégral des factures du compte client, un délai de 10 jours ouvrables est requis pour la remise de tous les documents source. Après la résiliation du contrat, par l'une ou l'autre des parties, cominup et le client conservent leur obligation de réserve aux règles de confidentialité conclues contractuellement.

Litiges

En cas de litiges, sont seuls compétents les tribunaux du siège social de cominup, le for est à Genève et le droit suisse est seul applicable.